

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 16 MARS 2021- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves, M.STOUDER Paul ; Madame MILLION Anne ; Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; ; Monsieur Paul BOURSIER ; madame Jacqueline LALANDRE, Mme. POUSSIGNOT Marina, Madame isabelle RAMAIN-SOUDANNE, Madame Valérie MARAZZANI, Monsieur Mickael GUICHARD

Absents excusés : Monsieur Guillaume NOIR donne pouvoir à Anne Million ; Madame Marina POUSSIGNOT donne pouvoir à Yves LAMBERT

Absent Excusé non représenté : Madame Angèle LAINE

Secrétaire de séance : Alain CHABOCHE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil : M. Alain CHABOCHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Ordre du jour :

1. Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune – assainissement m49
2. Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT transmis par la CCCY (commission locale d'évaluation des charges transférées)
3. Délibération sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune – deuxième phase
4. Délibération sur une demande de subvention de fonds de concours intercommunal – rénovation des toitures de l'école communale

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 26/01/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION N° 1 - Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget de la commune – assainissement m49

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal - d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 :

art 213 : 100 . 000 €

art 2315 : 294 616.59€

(Hors chapitre « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de :

Art 213 : 25 000€ (25% de 100 000€)

Art 2315 : 73 654.15€ arrondi à 70 000€ (25% de 294 616.59)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif assainissement 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION 2 : Délibération sur l'approbation du rapport de la CLECT transmis par la CCCY (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

– Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

– Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines en date du 10/02/2021,

APPROUVE le rapport de la CLECT 2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- QUESTION 3 : Délibération sur la mise en œuvre d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune – deuxième phase

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal

Approuve la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,

Approuve le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,

Autorise le Maire de Grosrouvre à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

- QUESTION N° 4 - Délibération sur une demande de subvention de fonds de concours intercommunal – rénovation des toitures de l'école communale

Considérant que la commune de Grosrouvre souhaite une rénovation complète des toitures de son école , et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil *Municipal*, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la rénovation de la l'agence postale communale à hauteur de 8 555 € (*Montant du fonds de concours*),

Article 2 : Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : Précise que la recette sera inscrite à l'article 13251

Question diverses :

- Monsieur LAMBERT informe le conseil municipal que Monsieur WINOCOUR devient officiellement Maire honoraire de la commune par arrêté préfectoral suite à la proposition du conseil
- Monsieur NOIR souhaite des nouvelles de l'antenne : Monsieur LAMBERT indique que le raccord électrique sera effectué lors des travaux d'enfouissement des lignes hautes tension sous trois mois maximums.
- Madame Valérie MARAZZANI a été interrogé par des habitant sur l'obligation pour les particuliers de se raccorder au nouveau compteur LINKY, Monsieur LAMBERT va se renseigner.
- Monsieur GUICHARD interroge Monsieur LAMBERT et Madame COMBE sur l'avancement du chantier de l'aire de stationnement et de la création du bâtiment des services techniques. Le gros œuvre et le terrassement sont achevés, le parking sera prochainement fonctionnel et d'ici la fin du mois il sera procédé à la construction du bâtiment des services techniques.
- Madame COMBE souhaite que la commune puisse se repositionner et reprendre en main l'opération « nettoyage de printemps » anciennement porté par l'association NPMV.
- Madame MILLION souhaite la réflexion de pose de barrière type ONF pour bloquer les véhicules à moteur aux accès des chemins ruraux dans la forêt
- Madame Anne COMBE indique que la fréquentation de l'école est en hausse pour l'année prochaine +15% avec 90 élève prévisionnels inscrits dont 37 maternelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58

Grosrouvre, le 25/03/2021



Yves LAMBERT

Maire

1, Chemin de la Masse